Procès-Verbal du Comité Directeur
8 Septembre 2018
Hôtel Ibis à Nantes

MEMBRES		MEMBRES DE DROIT	INVITE(S)	DIFFUSION
Jean-Denis BARBET Pierre BERNARD Stéphane BREVARD Jean Luc DE ZEEUW Corinne DUPIRE Catherine EZVAN Sylvaine FARGEAS Dominique FONTANON	Christophe GIMENES Caroline GRANGEON Jean Michel GRASSER Florent HERZOG Eric LECLERC Julien MULLER François PRINCE Stéphane ROBINAUD Enora VILLARD	Bruce NEUFFER	Daniela CIACCIOFERA Maryse DEGARDIN	Bureau Fédéral Comité Directeur

Objet	N°	THEME	DECISIONS ET SUITES À DONNER	RESPONSABLE
				Début de la séance 10h00
			Ouverture de la Réunion à 10H00 par le Président M. Barbet. Absents Excusés : Mme Grangeon, M Herzog, M. Prince et Mme Villard. Présent à la séance par téléphone : M. Robinaud.	
Validation du Compte rendu de la réunion du 22 Juin 2018	**1**		Le Secrétaire Général rappelle au Comité les points principaux de la réunion du 22 Juin dernier avant d'en demander la validation du Compte Rendu. Décision : le PV est validé à l'unanimité – *PV ci-joint*	DF

FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH
2, rue de Paris - 94 100 SAINT MAUR DES FOSSES Tél.: 01 55 12 34 90 / / Fax : 01 55 12 34 91
Site : www.ffsquash.com// E- mail : contact@ffsquash.com
Siret n° 323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981

Licences souscrites au 06/09/2018	**2**	*Administratif*	Le Président, commente les tableaux récapitulatifs réalisés par Mme Degardin et confirme le constat de la baisse de licences avec un retard de 9%. La baisse s'élève à – 30% si les statiques sont comparées sur la période de quatre dernières 4 années. Ce résultat impacte, certes, l'aspect financier, mais également le rapport avec l'État. Ces statistiques ne confèrent pas une image légitime auprès du Ministère qui tient compte de ces données pour l'attribution des subventions. D'autre part, le calendrier décisionnel du CIO, qui fixe l'accès à l'Olympisme, est bien défini et les fédérations candidates sont toutes sous les projecteurs des organismes décisionnaires. Il est fondamental d'arriver à offrir rapidement au COJO un redressement de notre nombre de licences et donc d'un modèle de sport dynamique et en plein essor. Dans l'optique de décentralisation de pouvoirs, le travail des Présidents de Ligues est déterminant. Un important programme de communication, entre les Ligues et les clubs, doit être développé et conforté. Le Président tient à rappeler que cette nouvelle approche sur les licences par le biais de la Convention Club Affilié a été le résultat d'une demande explicite des Présidents de Ligues. Or seules deux Ligues ont atteint les résultats attendus. M. Bernard, en qualité de Président de la Ligue Nouvelle Aquitaine, fait témoignage du travail accompli sur son territoire. Il a été constaté que la contrainte liée à la présentation du certificat médical représente un frein à l'augmentation du nombre de licences. Si cela pouvait se révéler un problème pour la souscription des licences loisirs, ceci a été résolu par l'évolution du téléchargement du CM par le licencié. En revanche le problème du certificat médical annuel obligatoire demeure pour les licences compétitions – fédérales et jeune - et plus particulièrement concernant sur la durée de validité du certificat médical. Il serait convenable de s'aligner aux dispositions ministérielles en matière et procéder à une modification du règlement médical. Le squash ne serait plus considéré comme un sport dangereux et cela nous libérera de cette image de sport à risque. Le Comité Directeur est d'accord et il sera demandé au Médecin Fédéral M. Herzog son aval. Il faudra, par la suite, penser à une action de communication aux structures.	MD/JDB

FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH
2, rue de Paris - 94 100 SAINT MAUR DES FOSSES Tél.: 01 55 12 34 90 / / Fax : 01 55 12 34 91
Site : www.ffsquash.com// E- mail : contact@ffsquash.com
Siret n° 323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981

Point DTN	**3**	*Sportif*	M. Neuffer, informe le Comité que le Groupe Onesta a changé d'appellation et désormais se dénomme Groupe Performance 2024. Ce groupe est chargé d'émettre un choix sur les disciplines qui seront transmises au CIO au 2ème trimestre 2019 pour le vote final en 2020 lors de l'Assemblée Générale. L'objectif prioritaire à atteindre est donc la conquête de médailles aux prochaines compétitions internationales. Une première est déjà arrivée avec l'argent de Coline Aumard aux Championnats d'Europe Individuel en Autriche. Le Squash français devra être prêt à présenter aux JO de 2024 la meilleure équipe possible. Les années à venir seront déterminantes. M. Neuffer présente aux membres du Comité le projet d'une manifestation de caractère internationale à réaliser en Juin 2019. Cela représenterait une vitrine dans le cadre de la campagne de l'accession aux Jeux Olympiques. Le projet se décline sur deux options : **Option 1** • Rencontre exhibition - durée une seule journée • France VS World • 2 équipes composées de 4 joueurs : 1 homme, 1 femme, 1 garçon de -21 ans, 1 fille de -21 ans et un coach emblématique. • Évènement marketing avec une dynamique jeune • Fortes promotion et communication • Mettre en valeur le court vitré à Paris • Inviter les collectivités • Montrer le côté intergénérationnel et multiculturel du squash • Mise en valeur de nos champions **Option 2** • PSA Gold - durée 4/5 jours • Matchs des joueurs TOP 10. • Spectacle offert par une véritable compétition • Mettre en valeur le court vitré à Paris • Grande Ouverture au public Le Comité, après concertation, estime que l'option 2, pérennisée dans les années à venir, est l'option à privilégier. Le projet sera élaboré pour répondre aux expectatives suivantes : • Évènement sportif international made en France ouvert au public • Pérennisation de l'évènement • Rendez-vous pour attirer les partenaires et les médias Un travail de lobbying et de recherche des investisseurs/partenaires est en cours.	BN

FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH
2, rue de Paris - 94 100 SAINT MAUR DES FOSSES Tél.: 01 55 12 34 90 / / Fax : 01 55 12 34 91
Site : www.ffsquash.com// E- mail : contact@ffsquash.com
Siret n° 323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981

Point Trésorier	**4**	*Financier*	Le Trésorier expose au Comité les points principaux de l'état comparatif à N-1 au 30 Juin. Le premier arrêté des comptes au 30 Septembre, avec l'intervention du Commissaire aux comptes, est planifié. M. Grasser donne lecture du nouveau modèle de gestion de notes de frais. Il est décidé d'augmenter le taux de barème pour les frais kilométriques à 0.308 euros/km. Les frais de parking restent de frais de nature exceptionnelle. Le document ainsi que la nouvelle feuille de notes de frais seront joints au Compte Rendu de cette réunion et diffusés aux divers destinataires. Documents ci-joints	JMG
Point Commissions	**5**	*Fédéral*	Le Président salue le travail de Mme Degardin et M. Gimenes et leur cède la parole pour la présentation de leurs dossiers. M. Gimenes, Président de la Commission Arbitrage a effectué un grand travail restructurant l'action arbitrale. Le dossier présenté concerne plus particulièrement : • Reconnaissance du Corps Arbitral Fédéral • Amélioration des relations Joueurs/Arbitres • Formation des Arbitres – Colloque Annuel • Application de sanctions - Présentation d'un guide et d'un tableau de suivi • Document de travail - feuille de match • Charte du Corps arbitrale qui le définit comme le garant moral et éthique de la discipline sportive du Squash. Le Comité valide les documents et ils seront diffusés dans les plus brefs délais. Mme Degardin, coordinatrice de la Commission Évaluation présente au Comité une synthèse des travaux. Le récapitulatif de différents problèmes rencontrés par les clubs dans leurs relations avec la fédération ou avec leurs licenciés a été synthétisé. Un besoin de changement d'interlocuteur est constaté pour concrétiser une évolution constructive. Il est proposé et décidé de supprimer cette commission et de la remplacer par un regroupement des présidents de Ligue. Pour la saison 2018-2019, ce Comité sera composé des Présidents de Ligue, véritables relais de la Fédération à l'échelon régional. Il faut continuer à responsabiliser les Présidents de Ligue et à contractualiser avec eux. Ce Comité se réunira 3 fois par saison :	MD/CG/PB

FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH
2, rue de Paris - 94 100 SAINT MAUR DES FOSSES Tél.: 01 55 12 34 90 / / Fax : 01 55 12 34 91
Site : www.ffsquash.com// E- mail : contact@ffsquash.com
Siret n° 323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981

			• Une première réunion en présentiel courant janvier peut-être à l'occasion d'un championnat de France (France Elite ou Inter-ligues Jeunes à réfléchir) ; à prévoir une ½ journée de réunion pour d'une part donner différentes informations descendantes, d'autre part pour donner la parole aux Ligues qui « fonctionnent » bien pour un partage d'expériences et un échange pertinent. • Deux réunions en vidéo conférence fin mai, début juin et fin août. Cette réflexion doit s'articuler avec la contractualisation entre les Ligues et la Fédération avec des points d'étapes sur le suivi des objectifs assignés aux Ligues. Les textes règlementaires devront être modifiés à cet effet. Mme Degardin propose au Comité un tableau représentant un classement des clubs qui ont réalisé des résultats satisfaisants. Il est important de récompenser ces structures en leur attribuant un label or, argent et bronze selon les objectifs atteints. Le Comité donne son accord. *Document ci-joint*	
Points Divers			***<u>Gestion Amendes -</u> <u>Attribution Championnats de France</u>*** M. Robinaud, présent en ligne téléphonique tient tout d'abord à saluer le travail de M. Bourillot qui gère, après le départ de M. Stalin, le service sportif avec efficience et rigueur. M. Robinaud expose au Comité les détails du suivi des amendes en précisant les minorations accordées et leurs raisons. Sur proposition de la Commission Sportive, elles ont été validées par le Bureau. Le recours à l'amende repose sur le respect du règlement sportif. La Commission se concertera avec les Ligues pour l'application du règlement. Les sommes récupérées des amendes seront allouées au développement du secteur jeune. Le DTN propose la constitution d'un groupe de travail « Attribution Championnats » et ce seront M. Brevard, M. De Zeew, Mme Ezvan et M. Leclerc qui l'animeront. Le but de ce groupe sera de fixer les objectifs et les procédures qui détermineront l'attribution de Championnats aux clubs. Il sera important de faire évoluer la notion d'attribution, étant un privilège pour le club qui reçoit le Championnat. Le tableau d'attribution initial a subi des modifications, le nouveau sera diffusé par le service Communication.	

FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH
2, rue de Paris - 94 100 SAINT MAUR DES FOSSES Tél.: 01 55 12 34 90 / / Fax : 01 55 12 34 91
Site : www.ffsquash.com// E- mail : contact@ffsquash.com
Siret n° 323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981

Nomination des délégués fédéraux :

- 26/28 octobre 2018 - 19 ans Antibes – Mme Corinne Dupire
- 7/9 décembre 2018 - 3ème série Malemort- M. Pierre Bernard
- 8/9 décembre 2018 - 5ème série – Blois – à reconfirmer
- 14/16 décembre 2018 - -11/15 Nantes- M. Christophe Gimenes
- 11/13 janvier 2019 - Qualifications. 1ère série Gradignan – M. Eric Leclerc
- 25/27 janvier 2019 - Inter ligues -15 Mérignac – Mme Maryse Degardin
- 1/3 février 2019 - Vétérans par équipe Nîmes – M. Dominique Fontanon
- 15/17 février 2019 - Elite 1ère série Vendargues- M. Jean Denis Barbet
- 15/17 mars 2019 - -13/17 Chartres – M. François Prince
- 29/31 mars 2019 - 2ème série La Roche s/Yon - Mme Sylvaine Fargeas
- 29/31 mars 2019 - 4ème série Chaville – Mme Catherine Ezvan
- 3/5 mai 2019 - Interclub -13/17 St Ouen Aumône - M Jean Denis Barbet
- 30 mai/2 juin 2019 - Vétérans individuel – en attente d'attribution - M Jean Denis Barbet et Mme Catherine Ezvan
- 8/10 juin 2019 - Entreprise Maxéville – M. Julien Muller
- 14/16 juin 2019 - PlayOffs N1/2/3 Bordeaux – M. Jean Denis Barbet
- 14/16 juin 2019 - PlayOffs Chp Ligue Royan – Mme Sylvaine Fargeas
- 28/30 juin 2019 - Inter ligues Vétérans en attente d'attribution - Mme Sylvaine Fargeas

Clôture de la séance 17h45

Secrétaires de séance : Dominique FONTANON/Daniela CIACCIOFERA

Jean-Denis BARBET –
Président

FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH
2, rue de Paris - 94 100 SAINT MAUR DES FOSSES Tél.: 01 55 12 34 90 / / Fax : 01 55 12 34 91
Site : www.ffsquash.com// E- mail : contact@ffsquash.com
Siret n° 323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981